



Madame Vendetta MATHEA
Directrice du centre de formation
« La Manufacture - Vendetta Mathea »
4 impasse Jules Ferry
15000 AURILLAC

**Direction générale
de la création
artistique**

Service du
spectacle vivant

Sous-direction de
l'emploi
et de la formation

Affaire suivie par

Raphaël Gans
Poste

01 40 15 88 05
Référence

DGCA/SD2/RG
62, rue Beaubourg
75003 Paris France

Téléphone 01 40 15
Télécopie 01 40 15

Paris, le 20 DEC. 2012

Madame la directrice,

Vous avez déposé une demande de renouvellement de l'habilitation du centre de formation « La Manufacture - Vendetta Mathea » à dispenser la formation conduisant à la délivrance du diplôme d'État de professeur de danse dans l'option contemporaine.

J'ai l'honneur de vous faire savoir que par arrêté du 20 DEC. 2012 dont vous trouverez ci-joint la copie, l'habilitation de votre centre est renouvelée pour une période de quatre ans à compter du 1er juin 2013.

L'habilitation étant accordée au vu du projet et en fonction de l'équipe pédagogique, il vous appartient d'informer la direction générale de la création artistique de tout changement qui interviendrait dans l'organisation de la formation.

Je vous prie d'agréer, Madame la directrice, l'expression de ma considération distinguée.

Le sous-directeur de l'emploi
et de la formation

Philippe GARO

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de la culture et de la
communication

Arrêté du 20 DEC. 2012

**Portant renouvellement de l'habilitation d'un centre à dispenser la formation conduisant
au diplôme d'État de professeur de danse**

La ministre de la culture et de la communication,

Vu l'article L 362.1 du code de l'éducation ;

Vu l'arrêté du 11 avril 1995 modifié pris en application de l'article L.362.1 susvisé, portant composition de la commission nationale prévue au dit article et relatif aux modalités de délivrance du diplôme d'État de professeur de danse ;

Vu la demande de renouvellement d'habilitation présentée par la directrice de l'association concernée ;

Arrête

Article 1er

L'habilitation à assurer la formation au diplôme d'État de professeur de danse de l'établissement ci-dessous désigné est renouvelée pour une période de 4 ans à compter du 1^{er} juin 2013 :

Intitulé – Adresse

La Manufacture Vendetta Mathea
4 impasse Jules Ferry
15000 AURILLAC

Options

Contemporain

Article 2

Le directeur général de la création artistique est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au *Bulletin Officiel* du ministère de la culture et de la communication.

Pour la Ministre et par délégation,
pour le directeur général de la création artistique
Le sous-directeur de l'emploi et de la formation


Philippe GARO